Gemeng Hesper

Administration Communale
de Hesperange

APPEL À CANDIDATURES

Commission communale du vivre-ensemble interculturel

Par la présente, le collège des bourgmestre et échevins procède à un appel à candidatures pour

4 postes vacants au sein de la commission communale du vivre-ensemble interculturel

de la commune de Hesperange.

La commission communale a pour mission :

1° d'identifier les priorités et d'éventuels obstacles rencontrés dans le domaine du vivre-ensemble interculturel au niveau de la commune ;
2° d'assister la commune dans le développement et la mise en œuvre des mesures et activités favorisant le vivre-ensemble interculturel au niveau de la commune ;
3° de promouvoir l'accès à l'information, la participation citoyenne et la vie associative ;
4° de favoriser le dialogue, l'échange interculturel et la compréhension mutuelle entre tous les résidents de la commune ;
5° de veiller au respect des valeurs du vivre-ensemble interculturel et notamment de sensibiliser et de mettre en place des mesures de lutte contre le racisme et toute forme de discrimination au niveau de la commune ;
6° d'élire les représentants communaux du conseil supérieur.

En application de l'article 10 de la loi du 23 août 2023 relative au vivre-ensemble interculturel, les membres de la commission sont nommés par le conseil communal et doivent résider ou travailler sur le territoire de la commune.

Les candidatures écrites et motivées sont à adresser au collège des bourgmestre et échevins de la commune de Hesperange, B.P. 10, L-5801 Hesperange, pour le **27 novembre 2026** au plus tard.

Des informations complémentaires peuvent être demandées auprès de Madame Daniela Anderlini par téléphone au numéro 36 08 08-2222 ou par courriel (daniela.anderlini@hesperange.lu).

Hesperange, le 13 novembre 2026.

Pour le collège des bourgmestre et échevins,

Le secrétaire, Le bourgmestre,